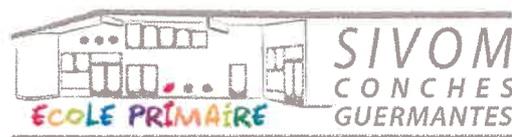


S.I.V.O.M. de CONCHES-GUERMANTES

Département de Seine et Marne



EXTRAIT DELIBERATION du CONSEIL SYNDICAL du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux, le 15 septembre à 20H05

Le conseil syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Guermantes, sous la présidence de Mme VIARD Annie.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres du Comité Syndical
8 septembre 2022	8 septembre 2022	En exercice : 8 Présents : 9 Votants : 8 Nombre de suffrages exprimés : 8

ETAIENT PRESENTS :

Délégués de Guermantes :

Les Titulaires : *Mme Annie VIARD Présidente, Mme Nathalie BILLY, M Sébastien FLEURY, M Denis MARCHAND qui a donné pouvoir à Annie Viard*

Excusée : Audrey CHOIN

Délégués de Conches-sur-Gondoire :

Les Titulaires : M Éric HIMONET Vice-Président, M Laurent BERTRAND, Mme Martine DAGUERRE, Mme Patricia DECERLE

Les Suppléants : M Michel VIVIES

Excusé : Dominique GOT

La séance a été publique. Le PV du Conseil Syndical du 13/04/2022 a été approuvé à l'unanimité

M Laurent Bertrand a été désigné secrétaire de séance.

:

DELIBERATION N° 3-09-22 INSCRIPTION des travaux de désamiantage de la phase 2 de la rénovation de l'école dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE)

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes ou syndicat à signer un CRTE

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

Considérant qu'il revient à chaque commune ou syndicat de définir les actions qu'il souhaite inscrire au CRTE du territoire

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme dans un premier temps

Considérant que le SIVOM de Conches- Guermantes souhaite inscrire 1 action à engager à court terme en 2023 dont la liste est en annexe de la présente délibération

Madame la Présidente indique qu'il est nécessaire et urgent de prévoir des travaux de désamiantage pendant les grandes vacances scolaires de 2023 afin de pouvoir programmer, la continuité de rénovation et mises aux normes et de sécurité, il a été décidé de créer une phase de travaux de désamiantage en 2023 en attendant de pouvoir solliciter un COR et d'inclure cette demande dans le CRTE de l'EPCI... Elle détaille les travaux inscrits sur la fiche annexe et leurs montants.

Le Conseil Syndical

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE :

- De présenter la liste des actions annexées au CRTE
- D'autoriser Mme la Présidente à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents
- D'autoriser Mme la Présidente à demander les subventions aux différents partenaires

De dire que les crédits seront prévus au budget 2023 et suivants.

FAIT ET DELIBERE A GUERMANTES, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La PRESIDENTE

Annie VIARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification

La Présidente

-

Titre : Réhabilitation du groupe scolaire Val de Guermantes - Phase 02

- **Thématique :** Education Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** SIVOM CONCHES-SUR-GONDOIRE et GUERMANTES
- **Résumé de l'action :**

Le SIVOM, après avoir réalisé la phase 01 de la restauration du groupe scolaire du Val de Guermantes, envisage la poursuite des travaux de désamiantage, de mise aux normes et de réhabilitation de ce bâtiment des années 70 devenu obsolète et dont les problèmes de sécurité le soumettent à un risque de fermeture.

• **Description détaillée :**

Le SIVOM après avoir réalisé la réhabilitation d'une partie du RDC de l'école maternelle (3 classes, 1 dortoir, 2 bloc sanitaire, un hall et un vestiaire), dont les travaux se terminent, poursuit la réhabilitation de son groupe scolaire Val de Guermantes. Cette nouvelle phase de travaux interviendra sur le rez-de-Chaussée et traitera le hall d'entrée, 2 classes de maternelle, 1 salle d'activité qui sera transformée en dortoir, 1 bloc sanitaires, le hall donnant sur cour et les bureaux des enseignants.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Désamiantage/Déplombage
- Mise aux normes PMR (Monte personnes, élargissement des passages, sanitaire, cage d'ascenseur...)
- Mise aux normes incendie (création de coupe feu)
- Mise aux normes et/ou restauration des réseaux électrique, de chauffage, de ventilation et d'eaux usées.
- Réfection des surfaces (murs, plafonds et sols)
- Réfection totale des sanitaires
- Remplacement des menuiseries intérieures
- Création de cloisons/murs pour création de nouveaux espaces intérieurs

Cette nouvelle phase de travaux permettra aux enfants et au personnel encadrant d'évoluer dans un environnement sain et propice à l'apprentissage.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
		✓	✓	

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Désamiantage /Déplombage pour la sécurité des usagers (enfants et personnel)
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 793.500,00 €

• Description des coûts :

2023:Désamiantage/Déplombage: 66125 € HT, TTC

Fin 2023/24: Travaux des rénovation/mise aux normes dont frais et honoraires : 727375HT,

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Budget SIVOM			26.450,00 €	363.687,50 €		
Etat	DETR 2022 (80%)			52.900,00 €			
COR	COR 70%				509.162,50 €		
	Montant total	0,00 €	0,00 €	79.350,00 €	872.850,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Accusé de réception en préfecture
077-247700230-20220919-3-09-22-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022